3- organisation du congrès

1) Résolution générale présentée par le BP et adoptée par le CC

Le Comité Central réuni les 16 et 17 septembre 72, adopte, en vue de la préparation du IIIème Congrès de la Ligue Communiste (SFQI), les mesures suivantes :

A) il élira une Commission de Préparation comportant au moins un représentant de chaque tendance déclarée .Cette commission aura pour tâche de :

a– gérer la parution des BI de discussion pour le Congrès

b – gérer le financement et l'organisation des voyages et des réunions de tendances .

B) Les tendances pourront se déclarer jusqu'au CC du 10/72 .

C) Au point de vue des BI de discussion pour le Congrès et à partir des textes déposés aujourd'hui, chaque tendance disposera de 6 pages imprimés maximum pour se définir . En dehors de ceci, aucune contribution ne pourra excéder 3 pages imprimées .

D) Les élections au Congrès national se dérouleront de la façon suivante :

a– le quota des délégués est fixé sur le total des membres (stagiaires et titulaires) en règle avec leur cotisation en date du 11-10-72 (ce qui signifie que les titularisations ou adhésions postérieures ne seront pas prises en compte pour ces élections) .

b– il est rappelé que seuls les titulaires sont électeurs et éligibles .Dans des cas exceptionnels, des délégués stagiaires pourront être admis au Congrès comme observateurs (avec accord de celui-ci) .

c– l'élection des délégués au Congrès national se fera en Congrès de ville ou de section (Paris) convoqués à cet effet . Le quota sera de 1 délégué par tranche de 8 membres et reste de 5 (le tout au niveau de la ville ou de la section) .

d– l'élection des délégués de cellules au congrès de ville ou de section aura lieu en cellule . Le quota sera choisi entre 1 délégué (titulaire pour 1 membre) et 1 pour 3 membres de sorte qu'aucun congrès de ville ne puisse dépasser 40 délégués .

e– il est rappelé que les votes des délégués ont lieu après les votes sur les textes politiques nationaux et qu'ils ont lieu à bulletins secrets . Dans le cas où il y a des tendances, les délégués seront élus à la proportionnelle des tendances, les tendances déterminant leurs propres élus .

2) Résolution sur la présentation des candidatures :

Ramos présente la résolution suivante :

« Les candidatures au CC et à la Commission Centrale de Contrôle peuvent être déposées à partir d'un mois avant la date du congrès . Elles devront vomporter les renseignements suivants : pseudonyme du candidat, année d'adhésion à la IVème Internationale, organisations d'origine s'il y a lieu, responsabilités dans l'organisation et dans les organisations de masse, mention de la présentation personnelle ou par toute instance de l'organisation .

Une liste des candidatures sera établie par ordre de date d'adhésion et par ordre alphabétique pour les dates similaires . Elle comprendra toutes les indications mentionnées ci-dessus . Cette liste sera remise aux délégués lors de l'ouverture du congrès et sera complétée par les candidatures de dernière heure en cours de congrès .

La commission des candidatures, élue au début du Congrès sur proposition de la direction sortante, aura pour mission de vérifier les données de la liste . Elle recevra les contestations ou les récusations des candidats par les délégués, sur lesquelles elle consultera contradictoirement